

Groupe Bruxelles Lambert

Le 28 mars 2006

Résultat consolidé 2005 de EUR 523 millions
Dividende en hausse de 7,5 % à EUR 1,72 par action
Augmentation de capital de EUR 700 millions

Brochure annuelle

La brochure annuelle de GBL est disponible sur le site internet du groupe (<http://www.gbl.be>) à l'issue du Conseil d'Administration qui arrête les comptes au 31 décembre 2005, offrant ainsi à l'actionnaire une information complète.

Le lecteur souhaitant avoir une vue synthétique des performances de GBL en 2005 peut se référer à la section «Synthèse économique » reprise à la page 54 de ladite brochure.

Résultat consolidé IFRS

GBL enregistre au 31 décembre 2005 un résultat consolidé de EUR 523 millions (résultat de base de EUR 3,94 par action) à comparer aux EUR 594 millions (résultat de base de EUR 4,50 par action) dégagés sur la même période en 2004. La contribution des entreprises associées s'élève à EUR 304 millions en 2005 contre EUR 321 millions l'année précédente. Bertelsmann et Imerys contribuent respectivement à hauteur de EUR 221 millions et EUR 82 millions.

Les cash earnings de GBL, alimentés principalement par les flux de dividendes des participations, s'établissent à EUR 324 millions par rapport à EUR 328 millions en 2004, nonobstant la nette progression du niveau des dividendes en provenance de nos participations. Ce chiffre de 2004 reflétait l'instauration d'un acompte sur dividende par Total. Hors impact des acomptes qui provoquent un décalage dans le temps des cash earnings perçus par GBL, l'augmentation des cash earnings aurait été de 11 %.

Bertelsmann a payé le dividende contractuellement prévu de EUR 120 millions. La distribution reçue de Suez est en hausse de 13 % à EUR 58 millions alors que celle perçue d'Imerys progresse de 20 % à EUR 25 millions. La distribution de Total au titre de l'exercice 2004 est en hausse de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

Les cash earnings de l'année 2005 ont également été marqués par des résultats de trading significatifs de EUR 19 millions.

Les résultats sur cessions (EUR 7 millions) reflètent pour l'essentiel les plus-values constatées au niveau de PAI Europe III.

Proposition de répartition

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 25 avril 2006 d'approuver un dividende brut relatif à l'exercice 2005, de EUR 1,72 par action GBL (payable à partir du 26 avril 2006) en progression de 7,5 % par rapport au montant de EUR 1,60 octroyé pour l'exercice précédent.

Actif net ajusté

L'actif net ajusté par action s'établit au 27 mars 2006 à EUR 87,77 en hausse de 9,3 % par rapport au 31 décembre 2005 (EUR 80,33).

27 mars 2006			31 décembre 2005		
	Cours de bourse (EUR)	(en EUR millions)		Cours de bourse (EUR)	(en EUR millions)
Total	215,00	5.049		212,20	4.984
Suez	33,20	3.053		26,30	2.418
Bertelsmann		2.090			2.090
Imerys	69,65	1.166		61,10	1.023
Lafarge	90,30	1.293		76,00	450
Autres participations		94			89
Portefeuille		12.745			11.054
Cash net		(606)			56
Actif net ajusté		12.139			11.110
Actif net ajusté/action (EUR)		87,77			80,33
Cours de bourse (EUR)		92,20			82,85

Au 31 décembre 2005 et au 27 mars 2006, le chiffre de EUR 2.090 millions retenu pour Bertelsmann est basé sur la quote-part de GBL dans les fonds propres IFRS de Bertelsmann au 31 décembre 2005. Ce chiffre ne constitue pas une estimation de la valeur de la participation mais une simple référence comptable, le marché devant décider de la valeur qu'il entend lui attribuer.

Rapport du Commissaire

Le Commissaire a établi un rapport sans réserve sur les états financiers de l'exercice 2005.

Augmentation de Capital

Au cours des 12 derniers mois, GBL a consenti d'importants investissements, dépassant EUR 1,5 milliard, en renfort de son portefeuille de grandes participations stratégiques. Il s'agit notamment des montants investis en Suez en soutien du rachat par celle-ci des intérêts minoritaires d'Electrabel et de la prise de position stable et amicale dans le capital de Lafarge à concurrence de 8,1% en date du 27 mars 2006 et représentant une valeur de marché d'environ EUR 1,3 milliard. Ces investissements ont absorbé les liquidités du groupe et ont requis un recours à l'endettement externe. De nouveaux moyens sont donc aujourd'hui nécessaires pour faire face à l'évolution du portefeuille.

Le Conseil d'Administration du Groupe Bruxelles Lambert a décidé, ce mardi 28 mars 2006, de procéder à une augmentation de capital en espèces avec droit de préférence d'un montant de EUR 709,4 millions. Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à EUR 80, ce qui représente une décote de 11,6 % par rapport au cours de clôture de l'action GBL, le lundi 27 mars. Les actionnaires existants pourront donc souscrire aux 8.867.613 actions nouvelles avec strips VVPR qui seront créés dans la proportion de 1 action nouvelle pour 15 actions existantes, contre remise du coupon n° 6 des actions existantes. Pargesa, qui détient 48,1 % des actions de GBL, s'est engagée à exercer l'intégralité de ses droits de souscription.

Le prospectus relatif à l'offre en souscription publique a été approuvé par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, ce mardi 28 mars ; il sera disponible sur le site de la société à partir de ce samedi 1^{er} avril et auprès des banques chargées de l'opération le mardi 4 avril 2006. La souscription avec droits de préférence sera ouverte du 6 au 20 avril 2006 et celle avec scripts (représentant les droits de préférence non exercés) du 26 avril au 2 mai 2006. Fortis, ING Banque et BNP Paribas agissent en qualité de Joint Global Coordinators de l'opération et Fortis et ING Banque en qualité de banques guichet.

NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU SUR LE TERRITOIRE DES ETATS-UNIS

Ce communiqué n'a pas le caractère d'un prospectus. Il ne peut être diffusé dans le public qui relève d'une juridiction autre que la Belgique et dans laquelle une obligation d'enregistrement, d'approbation ou autre serait applicable à l'offre. Ce communiqué ne constitue pas et ne forme pas une offre ou une sollicitation quelconque d'acquisition ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 (le « Securities Act »). Ces valeurs mobilières ne pourront pas être offertes ou vendues sur le territoire des Etats-Unis, sous réserve d'une exemption aux conditions d'enregistrement du Securities Act. Aucune offre publique de valeurs mobilières ne sera ouverte aux Etats-Unis.